

28/08/2018

Pour Qui ?

Les travailleurs amenés à réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique, comme par exemple :

- > Le raccordement d'un appareil sur un circuit en attente (chauffe-eau, convecteur, volet roulant, portail...);
- > Le remplacement d'une ampoule, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique;
- > La dépose/repose d'un interrupteur, d'une prise de courant, d'un luminaire, d'appareillages;
- > Le remplacement, le réarmement de fusibles de protection;
- > Le raccordement sur borniers en attente...

plombier-chauffagiste, maçon, menuisier...

Durée ?

Module tronc commun : théorique (6h) incluant à minima 2h00 de pratique

+

Module spécifique : théorique (8h) incluant à minima 2h00 de pratique

Sanction de stage ?

Oui

- > Avis nominatif et individuel pour habilitation

Contenu ?

Notions de base de l'électricité communes :

- > Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- > Effets du courant sur le corps humain
- > Ouvrages et installations
- > Zone d'environnement et leurs limites
- > Habilitation : principe, symboles, limites
- > Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- > Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- > Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- > Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- > Evaluation du risque électrique.

Thèmes spécifiques BS Intervention BT élémentaire

- > Limites de l'habilitation « BS »
- > Echanges avec le chargé d'exploitation électrique
- > Matériels électriques dans leur environnement
- > Equipements de protection individuelle
- > Mise en sécurité d'un circuit
- > Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- > Procédures de remplacement/raccordement et instructions sécurité associées.

Par qui ?

Organisme de formation compétent.

Recyclage ?

Oui

- > Tous les 3 ans.

Références réglementaires :

Articles R4544-9 à R4544-11 du Code du travail

Norme NF C18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique Prévention du risque électrique ».